

LE REVENU NATIONAL

LE RECOUVREMENT DES DETTES DE JOHN C. DOYLE— DEMANDE D'EXPLICATIONS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre du Revenu national, j'adresserai au ministre suppléant une question relative aux sommes que le fugitif notoire de la justice, John C. Doyle, doit au ministère du Revenu national. Il y a quelques mois, on a dit en réponse à une question posée à la Chambre que des arrangements avaient été faits au sujet des millions de dollars d'impôts sur les revenus qu'il doit au ministère. Maintenant que M. Doyle a été arrêté, le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement a touché cette somme énorme que cet individu lui devait?

L'hon. Herb Gray (ministre suppléant du Revenu national): Je me ferai un plaisir de tenir la question pour préavis et de la signaler à mon collègue.

M. Diefenbaker: Je me demande si M. Doyle est encore l'enfant gâté des libéraux qu'il était du temps de Smallwood et de Pickersgill.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'aurais une question supplémentaire pour le ministre de la Justice. Comme Doyle a maintenant été accusé qu'il a passé la fin de semaine derrière les barreaux, le ministre serait-il prêt à négocier avec les autorités américaines en vue d'échanger Doyle qu'on veut aux États-Unis, contre Banks, autre ami choyé du parti libéral, pour le traduire en justice?

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'IMPUTATION DES PRIMES SUR CERTAINES RÉMUNÉRATIONS

M. Don Blenkarn (Peel-Sud): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, monsieur l'Orateur. A-t-il reçu de la Commission d'assurance-chômage une proposition, un mémoire ou une recommandation afin que soient imputés aux employeurs et aux employés des primes d'assurance-chômage sur la rémunération de l'emploi comme il en est prévu pour les employeurs en ce qui concerne l'emploi ou les accidents par la Commission des accidents du travail?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je n'ai eu connaissance d'aucun mémoire ni d'aucune proposition en les termes que décrit le député mais je vais certainement m'enquérir. Il se peut qu'il fasse allusion aux discussions importantes qu'il y a eues et qui portaient sur une section de la présente loi à

Questions orales

propos des primes sur la rémunération au mérite, section qui n'a pas encore fait l'objet d'une proclamation.

LES AGISSEMENTS DE CERTAINS EMPLOYEURS EN CAS DE CONGÉDIEMENT D'EMPLOYÉS

M. Don Blenkarn (Mississauga): Le ministre sait-il qu'un grand nombre d'employeurs ont recours à la caisse d'assurance-chômage pour augmenter les revenus des employés en temps de mises à pied et ajouter au salaire des employés avant des congédiements afin que les employés puissent toucher les prestations les plus élevées possibles de la Caisse durant de telles périodes?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je serais bien reconnaissant au député de tout autre renseignement qu'il pourrait avoir à ce sujet. Je puis l'assurer que chaque fois qu'on nous a saisis de semblables informations nous avons mené des enquêtes. Nous serons heureux de coopérer avec le député s'il veut bien m'aider à dépister ce genre de manœuvres afin de nous permettre d'agir.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE TRANSPORT DU PÉTROLE PAR LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

M. J. Trevor Morgan (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Vu les déclarations du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du premier ministre comme quoi l'approvisionnement en pétrole brut de l'est du Canada est l'un des principaux problèmes dégagés par le gouvernement en août et septembre, le ministre peut-il nous dire pourquoi il a fallu attendre jusqu'à la mi-novembre avant que les pétroliers aient priorité sur la Voie maritime du Saint-Laurent, alors qu'on savait que la Voie maritime serait fermée dans quatre semaines?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): D'août 1973 à aujourd'hui, il y a eu augmentation constante des quantités de pétrole acheminées par le Saint-Laurent et la Voie maritime; on est passé de 15,000 à 300,000 tonnes.

Des voix: Bravo!

M. Morgan: Quand a-t-on donné l'ordre d'accorder la priorité aux pétroliers empruntant la Voie maritime?

M. Marchand (Langelier): Je ne puis pas dire au juste, monsieur l'Orateur, mais il y a sûrement plusieurs semaines.

M. Morgan: A peu près à la mi-novembre, n'est-ce pas?

M. Hees: Il y a au moins deux semaines.